



Sondages de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

Manque de ressources judiciaires : près de la moitié des procureur.es ont déjà renoncé à autoriser des poursuites ou ont abandonné des dossiers

Québec, 9 avril 2026 - L'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (APPCP) rend publics les résultats d'une vaste consultation menée auprès de ses membres, de même que des données issues d'un sondage omnibus réalisé auprès de la population québécoise. Ensemble, ces données dressent un constat sans détour : le sous-financement du système de justice affecte directement la capacité des procureurs à exercer pleinement leur rôle et fragilise la confiance de la population envers l'institution judiciaire.

Une réalité préoccupante sur le terrain

Menée auprès de 512 procureurs entre décembre 2025 et janvier 2026, la consultation de l'APPCP révèle que près de la moitié des répondant-es ont déjà renoncé à autoriser des poursuites criminelles ou ont dû abandonner des dossiers en raison d'un manque de ressources judiciaires. Cette proportion atteint près de 55 % chez les procureurs œuvrant dans les tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle et conjugale. Par ailleurs, une large majorité (79%) des procureurs sondés estiment que la surcharge de travail actuelle accroît les risques d'erreurs ou d'acquittements et pourrait, à terme, affaiblir les standards jurisprudentiels.

Une perte de confiance qui dépasse le milieu juridique

Cette réalité trouve un écho clair auprès de la population. Les données d'un sondage omnibus réalisé par l'APPCP indiquent que 45 % des Québécois.es doutent de la capacité du système de justice à tenir les contrevenants responsables de leurs actes. Près de la moitié de la population affirme également avoir peu ou pas confiance d'être traitée avec respect et équité si elle devait interagir avec le système judiciaire.

Faire des choix durables pour le système

En rendant ces résultats publics, l'APPCP souhaite rappeler que la justice repose avant tout sur des femmes et des hommes qui doivent disposer des ressources nécessaires pour accomplir pleinement leur mission.

« Nous croyons que la transparence est essentielle. Ces résultats reflètent ce que vivent nos membres et ce que perçoit une partie importante de la population. Les rendre publics, c'est reconnaître la réalité et faire en sorte que l'ensemble des acteurs s'engage à poser les gestes qui s'imposent », souligne Guillaume Michaud, président de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

L'Association réitère que l'amélioration du système de justice passe par des choix durables, notamment en matière de conditions d'exercice et de ressources humaines. Elle espère que la publication de ces données contribuera à une prise de conscience et à des actions au bénéfice de la justice, des victimes et de l'ensemble de la société.

À propos de l'APPCP

L'APPCP représente les 760 procureurs du Québec œuvrant au sein du DPCP. Elle constitue un acteur incontournable du système de justice criminelle et pénale, au Québec comme au Canada.

Pour tout renseignement

Laurence Gagnon

TACT

Cellulaire : 418 690-9716

lgagnon@tactconseil.ca